

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE EN DATE DU 21 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six,
le 21 avril,

Monsieur Hocine OUBENALI, propriétaire de la totalité des actions composant le capital social de la société A.J TAXI SERVICE et associé unique de ladite Société (ci-après "L'Associé Unique").

A STATUÉ SUR L'ORDRE DU JOUR SUIVANT :

- Modification de l'objet social et modification corrélative des statuts ;
 - Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.
-

PREMIÈRE DÉCISION

Modification de l'objet social et modification corrélative des statuts

L'Associé Unique décide, à compter de ce jour, d'effectuer la modification de l'objet social de la société comme suit :

Modification de l'objet social de la société

L'objet social actuel, tel que mentionné à l'article 2 des statuts, est :

"L'exploitation à Paris et dans sa zone de rattachement de l'autorisation de stationnement prévue à l'article L.3121-1 du Code des Transports et la prise en charge et le transport de voyageurs à titre onéreux conformément à la réglementation applicable en matière de taxi et, conformément aux dispositions énoncées à l'article L.3121-1-2, l'exploitation en location-gérance dans les conditions prévues aux articles L.144-1 à L.144-13 du Code de Commerce de toute Autorisation de Stationnement dont un tiers serait lui-même titulaire, ainsi que du véhicule équipé taxi associé à ladite Autorisation."

Il est remplacé par l'objet social suivant :

"La société a pour objet, en France et à l'étranger, directement ou indirectement :

- L'exploitation de taxi, incluant l'exploitation d'une autorisation de stationnement et du véhicule taxi associé, conformément à la réglementation applicable ;*
- Toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire*

*ou connexe, de nature à favoriser le développement ou l'extension de la Société ;
– La participation de la Société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion, d'alliance, d'association en participation, de groupement d'intérêt économique."*

Cette résolution emporte modification de l'article 2 des statuts, lequel est modifié en conséquence et adopte la rédaction ci-dessus.

DEUXIÈME DÉCISION

Pouvoirs

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal, ainsi qu'à toute personne spécialement habilitée à cet effet, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales, réglementaires, administratives ou de publicité consécutives aux décisions qui précèdent.

—

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'Associé Unique.

L'Associé Unique :

Monsieur Hocine OUBENALI

Oubenali
Oubenali (Jun 10, 2026 23:59:57 GMT+2)

AJ-TAXI-SERVICE_pv-des-decisions-de-lassoci e-unique

Final Audit Report

2026-06-10

Created:	2026-06-09
By:	Aouatef BOULAHIA (Aouatef.B@lazharbouaziz.com)
Status:	Signed
Transaction ID:	CBJCHBCAABAAPDgExYB92IrxI2LQ3eCjTV4ajkboEZqh

"AJ-TAXI-SERVICE_pv-des-decisions-de-lassocie-unique" History

 Document created by Aouatef BOULAHIA (Aouatef.B@lazharbouaziz.com)

2026-06-09 - 2:11:25 PM GMT

 Document emailed to oubenalihocine@gmail.com for signature

2026-06-09 - 2:11:43 PM GMT

 Email viewed by oubenalihocine@gmail.com

2026-06-10 - 9:59:38 PM GMT

 Signer oubenalihocine@gmail.com entered name at signing as Oubenali

2026-06-10 - 9:59:55 PM GMT

 Document e-signed by Oubenali (oubenalihocine@gmail.com)

Signature Date: 2026-06-10 - 9:59:57 PM GMT - Time Source: server - Signature Appearance Selected: TYPE

 Agreement completed.

2026-06-10 - 9:59:57 PM GMT